



Avis de publication

MAIRIE DE JASSERON

Monsieur le Maire de Jasseron certifie que le registre des délibérations du Conseil municipal dont la séance s'est tenue le 24 septembre 2024 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui à la mairie, située 53 rue Julien Manissier.

Les délibérations suivantes de cette séance ont été télétransmises en préfecture le 25 septembre 2024 et sont exécutoires à compter du 26 septembre 2024, date de publication.

Listes des actes publiés :

– délibération n°CM2024.09-03 du 24 septembre 2024 relative à l'approbation du plan de financement de l'ameublement de la cantine et de la garderie dans le cadre du projet de construction d'un pôle périscolaire et culturel

➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2024.09-04 du 24 septembre 2024 relative à l'approbation du plan de financement de la 2^{ème} tranche de travaux (demande de dérogation au principe de participation minimale à hauteur de 20 % du maître d'ouvrage) dans le cadre du projet de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste de Jasseron

➔ vote à la majorité (15 voix pour ; 3 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2024.09-05 du 24 septembre 2024 relative à l'adhésion au Groupe Agence France Locale et à l'engagement de garantie première demande

➔ vote à la majorité (15 voix pour ; 1 voix contre ; 2 abstentions ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2024.09-06 du 24 septembre 2024 relative à l'adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de l'Ain

➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2024.09-07 du 24 septembre 2024 relative au renouvellement de la convention relative au service commun « Informatique et télécommunications » conclue avec Grand Bourg Agglomération

➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2024.09-08 du 24 septembre 2024 relative à la conclusion d'un bail emphytéotique dans le cadre du projet d'installation d'un équipement pour la pratique du padel

➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2024.09-09 du 24 septembre 2024 relative à la conclusion de l'avenant 1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux, de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale – secteur Revermont Sud

➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2024.09-10 du 24 septembre 2024 relative à la conclusion d'une convention relative au dispositif de minoration financière avec l'Etablissement public foncier local (EPF) de l'Ain

➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2024.09-11 du 24 septembre 2024 relative au recours au mécanisme du fond de concours du Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre de l'éclairage public

➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2024.09-12 du 24 septembre 2024 relative à l'avis conforme sur la carte départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2024.09-14 du 24 septembre 2024 relative à la conclusion d'une convention de partenariat avec l'Association Restaur'église Jasseron (ARÉJ)

➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2024.09-15 du 24 septembre 2024 relative à la candidature et à la participation financière de la Commune de Jasseron dans le cadre de l'appel à projets stationnement vélo

➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Avis affiché ce jour dans le lieu indiqué ci-dessus.

Fait à Jasseron, le 26 septembre 2024

Sébastien GOBERT,
Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sébastien Gobert', is written over the official stamp.